

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2023 – 2024

REUNION DU 10.DECEMBRE.2023

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

YAHIA TOUFIK

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 03 Rencontre IRB.A.LAHDJAR - NRB.GRAREM (SENIORS) DU 08/12/2023

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport des Officiels**
- **Attendu : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe SENIORS du NRBG sur le lieu de la rencontre**
- **Attendu que l'équipe du NRBG ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre**
- **Attendu : que la rencontre est programmée le 08.12.2023 à 14H30 à AIN.LAHDJAR.**
- **Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires**
- **Attendu que le club NRBG n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe SENIORS**
- **Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBG sur le score de 03s à 00 et attribue le gain du match au club IRBAL**
- **Défalcation de 03 Points du capital du club**
- **En outre : Une amende de 10.000 DA est infligée au club NRBG payable dans un délai d'un Mois**
- **(Art 62 des R.G. de la FAF)**